



Anne IBANEZ

EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées
COMMISSAIRE AUX COMPTES membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

**ASSOCIATION SOLIDARITE
PYRENEES**

500 Rue LOUIS MOUILLARD

66000 PERPIGNAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION SOLIDARITE PYRENEES

500 Rue Louis MOUILLARD
66000 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS, Exercice clos le 31/12/2019

A l'Assemblée Générale de l'Association SOLIDARITE PYRENEES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLIDARITE PYRENEES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président de votre association, sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :
 - l'exhaustivité et le rattachement à l'exercice des subventions d'exploitation reçues
 - la bonne application du nouveau règlement ANC 2018.
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

GAILLAC, le 29 juin 2020

Le commissaire aux comptes
ANNE IBANEZ



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	30 354	30 354		1 093
	Immobilisations incorporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	5 000		5 000	9 000
	Constructions	533 667	297 547	236 120	250 227
	Installations techniques, matériels et outillage	13 943	11 061	2 882	5 030
	Autres immobilisations corporelles	297 082	193 103	103 980	138 641
	Immobilisations corporelles en cours	400 000		400 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations et créances rattachées	181 549	181 500	49	
	Autres titres immobilisés	2 602		2 602	2 602
	Prêts	6 981		6 981	
	Autres immobilisations financières	23 464		23 464	22 585
TOTAL (I)		1 494 644	713 565	781 078	429 179
COMPTES DE LIAISON	Comptes de liaison (I)				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et fournitures				
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 071		7 071	3 761
	CREANCES (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés (3)	34 358		34 358	36 918
	Autres créances	254 910		254 910	64 279
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 709 200		1 709 200	1 594 825
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 206		2 206	4 180
	TOTAL (III)	2 007 744		2 007 744	1 703 963
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		3 502 388	713 565	2 788 823	2 133 143

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	380 975	380 975
	Ecarts de réévaluation sans droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		147 736
	- Dons et legs		147 736
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation avec droit de reprise		
	RESERVES		
	Excédents affectés à l'investissement	52 074	52 074
	Réserves de compensation		
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	Autres réserves	136 318	136 318
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	285 874	163 616
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Dépenses non opposables au tiers financeurs		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	112 478	(60 338)
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	246 608	323 360
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires et prov. pour renouvellement des immobilisations		
	Réserves des plus-values nette d'actif		
	Immobilisations grevées de droits		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	1 214 327	1 143 741
	Comptes de liaison		
	TOTAL (II)		
	Provisions pour risques	11 000	30 000
	Provisions pour charges	197 742	162 892
	Fonds dédiés	260 000	260 000
	TOTAL (III)	468 742	452 892
DETTES (I)	DETTES (4)		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	488 091	121 747
	Emprunts et dettes financières divers (3)	29 247	26 631
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 923	62 615
	Dettes fiscales et sociales	328 789	323 249
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes (5)	6 128	2 267
	Produits constatés d'avance	135 577	
	TOTAL (IV)	1 105 754	536 510
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL (V)		
	TOTAL PASSIF	2 788 823	2 133 143

- (1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.
- (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques.
- (3) En particulier :cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (4) Dont à plus d'un an : 443 791 Dont à moins d'un an : 661 964
- (5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	- prestations de services	422 961	142 183
	- divers	116 859	8 743
	Production stockée ou déstockage de production		
	Production immobilisée		
	Dotations et produits de tarification	1 377 007	1 305 456
	Subventions d'exploitations et participations	1 907 767	1 765 279
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	205 892	156 541
	Transfert de charges	92 388	102 240
	Autres produits	213	204 317
Total des produits d'exploitation		4 123 087	3 684 760
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stock		
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Achats non stockés de matières et fournitures	198 832	201 009
	Services extérieurs et autres	1 041 601	922 866
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	- sur rémunérations	179 981	130 629
	- autres	5 279	2 961
	Charges de personnel		
	- salaires et traitements	1 649 243	1 583 847
	- charges sociales	585 095	615 977
	- autres charges de personnel		5 936
	Dotation aux amortissements et provisions		
	Dotation aux amortissements :		
	- des immobilisations	70 476	68 978
	- des charges d'exploitation à répartir		
	Dotation aux dépréciations et provisions :		
	- sur actif circulant		
	- pour risques et charges d'exploitation	221 742	198 892
	Autres charges	19 670	19 246
Total des charges d'exploitation		3 971 919	3 750 339
RESULTAT D'EXPLOITATION		151 169	(65 579)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		151 169	(65 579)
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers Reprises sur provisions Transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 002	3 562
	Total des produits financiers	3 002	3 562
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	55 000 4 963	3 236
	Total des charges financières	59 963	3 236
RESULTAT FINANCIER		(56 960)	326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		94 208	(65 253)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion - exercices antérieurs Sur opérations en capital Reprises sur provisions - reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement - reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations - reprises sur provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif - reprises sur autres provisions Transferts de charges	18 844	13 219
	Total des produits exceptionnels	18 844	13 219
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion - exercice courant - exercices antérieurs Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions - dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement - dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations - dotations aux provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif - dotations aux autres provisions réglementées	513 6 620	663 9 966
	Total des charges exceptionnelles	7 133	10 629
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 712	2 590
IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		4 155 172	3 703 866
TOTAL DES CHARGES		4 042 694	3 764 204
EXCEDENT ou DEFICIT		112 478	(60 338)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
	CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes sont établis et présentés conformément aux nouveaux règlements ANC 2014.03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général, applicable à la clôture de l'exercice..

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 788 823** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 155 172** euros et un total **charges** de **4 042 694** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **112 478** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant,

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, l'Association Solidarité Pyrénées a acquis, un Bâtiment au 15 Avenue Maréchal Joffre à St Laurent de la Salanque pour 400 000 €. Cette acquisition a nécessité un emprunt contracté auprès de la Caisse Epargne avec un contrat de nantissement sur le compte livret CSL ASSOCIATIF d'un montant de 100 000 €.

Caractéristiques pour l'exercice 2020

L'Association Solidarité Pyrénées va absorber avec effet au 01/01/2020 l'Association TREMLIN POUR L'EMPLOI. Association qui se consacre à l'insertion sociale d'un public éloigné de l'emploi. Cette association est située : 6 place Guynemer - 66440 TORREILLES.

Par délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 05/11/2019 et du 26/03/2020 la Collectivité des Associés a décidée de la dissolution anticipée de la SCIC REPLIC RESTAURATION (TABLE DE CANA) à compter du 30/06/2020.

Etant mise en liquidation amiable, l'activité traiteur sera reprise au 01/07/2020 dans l'association Solidarité Pyrénées.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

COVID-19

La crise sanitaire liée au **COVID-19** et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L' Association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des compte, l'Association estime que la crise du COVID-19 n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers, que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION SOLIDARITE PYRENEES

Solidarité Pyrénées a pour objet social d'apporter une aide matérielle, morale, administrative, éducative, à la formation, à la santé, pour des personnes et des familles en situation de précarité.

Elle doit leur permettre de stabiliser ou de recouvrer leur autonomie et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Pour cela elle propose plusieurs services :

- CENTRES HEBERGEMENT / Urgences & Réinsertion Sociale
 - LITS HALTE / SOINS SANTE
 - BOUTIQUE SOLIDARITE / Accueil de jour
 - EQUIPE MOBILE DE RUE / Veille Sociale & Sanitaire

 - SERVICE GENS DU VOYAGE
 - SERVICE LUTTE HABITAT INDIGNE ET CABANISATION
 - ACCUEIL A DOMICILE POUR FAMILLES DE REFUGIES
- Accompagnement Social

Face à des problématique multicontextuelles, liées à des composantes économiques, sociales, de santé physique et/ou mentale..., les compétences complémentaires et des regards croisés ne peuvent que faciliter, voire optimiser la prise en charge quotidienne des plus exclus.

Les instances de concertation et de réflexion entre les professionnels de "Solidarité Pyrénées" et les **partenaires** (ARS, CAF, FONDATION ABBE PIERRE, LE CONSEIL DEPARTEMENT, DIRECTION DEPARTEMENTALE de la cohésion sociale, PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES etc...) permettent d'améliorer les prises en charge globales, consolider ou tisser des "fils de résilience" pour les personnes accompagnées, partager ou transférer des pratiques innovantes, élaborer des projets communs voire une politique d'action transversale aux services, articuler les actions généralistes et spécialisées, parvenir en somme à une valeur ajoutée collective.

Immobilisations

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	30 354		9 660		9 660	30 354
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 354		9 660		9 660	30 354
CORPORELLES	Terrains	9 000				4 000	5 000
	Constructions sur sol propre	129 582					129 582
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	387 213		16 872			404 085
	Instal technique, matériel outillage industriels	13 943					13 943
	Instal., agencement, aménagement divers	43 100		944			44 044
	Matériel de transport	108 670				6 859	101 811
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	149 346		649			149 995
	Emballages récupérables et divers	1 232					1 232
	Immobilisations corporelles en cours			400 000			400 000
Avances et acomptes							
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		842 087		418 465		10 859	1 249 692
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	126 500		55 049			181 549
	Autres titres immobilisés	2 602					2 602
	Prêts et autres immobilisations financières	22 585		13 504		5 643	30 445
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	151 687		68 553		5 643	214 597
TO TAL		1 024 129		496 678		26 163	1 494 644

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	29 261	1 093		30 354
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 261	1 093		30 354
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	105 375	6 479		111 854
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	161 193	24 500		185 692
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 913	2 148		11 061
	Autres instal., agencement, aménagement divers	13 671	8 667		22 337
	Matériel de transport	56 191	16 638	6 859	65 970
	Matériel de bureau, mobilier	92 613	10 950		103 563
	Emballages récupérables et divers	1 232			1 232
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	439 188	69 382	6 859	501 711
TOTAL		468 449	70 476	6 859	532 065

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	162 892	197 742	162 892	197 742
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	30 000	24 000	43 000	11 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	192 892	221 742	205 892	208 742
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	126 500	55 000		181 500
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	126 500	55 000		181 500
TOTAL GENERAL		319 392	276 742	205 892	390 242
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			221 742 55 000	205 892	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Annexe libre

Etat exprimé en euros

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

les autres provisions 11 000 € concernent un litige prud'homal comptabilisé à hauteur de 50 % du risque estimé par l'association.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	175 549		175 549
	Prêts	6 981	6 981	
	Autres immobilisations financières	23 464	23 464	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	34 358	34 358	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 260	1 260	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	130 040	130 040	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	123 610	123 610	
	Charges constatées d'avance	2 206	2 206	
	TOTAL DES CREANCES	497 468	321 919	175 549
Prêts accordés en cours d'exercice		6 981		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	488 091	44 301	116 142	327 648
	Emprunts et dettes financières divers	29 247	29 247		
	Fournisseurs et comptes rattachés	117 923	117 923		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	130 937	130 937		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	181 628	181 628		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 223	16 223		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	6 128	6 128		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	135 577	135 577		
	TOTAL DES DETTES	1 105 754	661 964	116 142	327 648
Emprunts souscrits en cours d'exercice		400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		34 096			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		251 663
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	641	641
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOUR. FACT NON PARVENUES</i>	84 237	84 237
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROV POUR CP</i> <i>CHARGES SOCIALES SUR CP</i>	110 444 51 861	162 304
Autres dettes <i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	4 481	4 481

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	252 636	34 839	217 797	625.15
TOTAL	252 636	34 839	217 797	625.15

AUTRES CREANCES

ETAT SUBVENTION A RECEVOIR	130 040.00 €
PRODUITS A RECEVOIR	122 595.71 €

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 206
ALONSE CHAUDIERE		96	
PJL ADOUCISSEUR		162	
ASH		103	
INDEPENDANT		532	
OVH		95	
SACEM SPRE		115	
GRENKE		853	
ANNEX		55	
BAUDRY		143	
CONVERGENCE		54	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 206

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				135 577
			16 077	
SUBVENTION REFUGIES			72 000	
DALO AVDL			10 000	
MARAUDE MIXTE			37 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				135 577

--

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
INVESTISSEMENT PROJET MAISON RELAIS à ST LAU	160 000			160 000
ETAPE SOLIDARITE (accueil de jour de Céret)	100 000			100 000
TOTAL	260 000			260 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	43 114		43 114	
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	337 861			337 861
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	197 748		197 748	
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	58 142			58 142
Autres réserves	130 250			130 250
Report à nouveau	163 616	122 258		285 874
Résultat de l'exercice	(60 338)	172 816		112 478
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	93 389		93 389	
- Legs et donations	54 347		54 347	
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	323 360	197 748	274 500	246 608
Provisions réglementées				
TOTAL	1 341 489	492 822	663 098	1 171 213

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Afin de se conformer au nouveau règlement comptable 2018.06 de l'ANC, applicable aux Associations, il a été procédé :

- au reclassement du compte leg et donation pour 54 347 € au compte de report à nouveau ;

- au reclassement des 43 114 € du patrimoine intégré (compte 102100) au compte apport sans droit de reprise (102400) ;

- au reclassement des 128 431.61 € (compte 102600) et des 69 406.78 € (compte 102610) au compte subvention d'investissement (compte 131420), la quote part de subvention amortie a été comptabilisée au report à nouveau pour 64 860.18 € .

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

BENEVOLAT

Les personnes bénévoles au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- 3 Médecins à l'accueil de jour PERPIGNAN (tous les mardis matins et tous les jeudis matins)
: 60.50euros x398 h = **24 079 €** ;

- 1 Médecin au CHRS Mas Saint Jacques (tous les mercredis soirs) : 60.50 euros x 94 h = **5 687 €** ;

- 4 Intervenants sociaux Accueil de jour PERPIGNAN (247 heures x 14.90 euros) = **3 680.30 €** ;

- 1 Aide Soignant accueil de jours PERPIGNAN (39 heures x 16.90 euros) = **659.10 €**

Evaluation bénévolat 2019 : 34 105.40 € euros